

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## REVUE DE L'EXPOSITION

### Les industries du gaz et de l'électricité.

Quand on pénètre dans le grand hall de l'Exposition par la porte du Nord, une seule chose attire et fixe le regard tout d'abord, c'est l'installation grandiose, monumentale et éblouissante de la Compagnie du Gaz de Lyon. Le pavillon qu'elle a fait édifier dans cette région couvre une superficie de 500 mètres carrés. L'entourage, d'un effet architectural saisissant, réunit à la fois la force et l'élégance par ses proportions harmonieuses et ses découpures aussi gracieuses que légères. Toutes les lignes sont silhouettées par des foyers lumineux : lampes à gaz surmontant les crêtes, lampes électriques en pendeloques, perles Weissman piquant de pointes de diamant les arêtes des voûtes en berceau, tubes au néon bordant les corniches de leur feu rouge incandescent. C'est une vision d'Orient, un véritable palais des *Mille et une Nuits* !

Ce cadre est divisé en plusieurs stands distincts, où sont groupées toutes les applications du gaz et de l'électricité, de manière à donner la démonstration du fonctionnement des appareils d'utilisation.

Dans le stand n° 1 sont réunis les appareils utilisant le gaz et l'électricité à l'usine et à l'atelier. Ce qui domine dans ce stand, ce sont les fours à combustibles gazeux, pour la plupart du système Meker. Ces fours se composent naturellement de deux éléments, les brûleurs, d'une part, et les fours en matières réfractaires montés dans des enveloppes métalliques, d'autre part.

Les brûleurs sont de diverses formes et de constructions différentes, suivant qu'ils doivent fonctionner sans soufflage d'air ou en utilisant l'oxygène ou l'air comprimé ; les premiers suffisent pour les températures de 1.100 degrés, les seconds sont employés pour l'obtention des températures supérieures jusqu'à 1.800 degrés. On voit des brûleurs droits, des brûleurs à pipe à flamme verticale et d'autres à flamme horizontale, des becs cylindriques et des becs plats. Les brûleurs à air comprimé sont pourvus d'un tube d'adduction de gaz au-dessous de l'injecteur et d'un tube supérieur amenant l'air comprimé dans un espace annulaire ménagé au-dessus de l'injecteur, d'où il s'échappe par une couronne d'orifices dans la chambre de mélange du brûleur.

Le chauffage peut être fait, soit directement, c'est-à-dire par l'action directe de la flamme sur la pièce à chauffer ; soit indirectement, en plaçant la pièce dans une boîte ou moufle chauffée extérieurement.

On voit toutes les opérations de forge, de trempe, de recuit, de cémentation, de fusion et autres s'opérer sous ses yeux avec une simplicité surprenante. Dans le four à forger, un barreau d'acier de 15 millimètres de diamètre rougit plus rapidement qu'une jeune fille, jusqu'à la température de 1.300 degrés. Avec les brûleurs soufflés, on peut opérer la fusion des métaux les plus durs, dans des creusets réfractaires, introduits au centre d'un four fermé par un couvercle à chariot. Le nickel pur y fond comme une motte de beurre à la température de 1.500 degrés.

Un compresseur placé dans le stand, sous l'action d'un moteur électrique, comprime l'air et le gaz, qui sont canalisés séparément pour alimenter les brûleurs soufflés.

Il serait trop long d'énumérer les applications des fours à

gaz, dont les exemples sont multipliés dans cette exposition si intéressante. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces installations pour se convaincre de l'importance des progrès réalisés dans cette branche de l'industrie, par l'emploi des combustibles gazeux, qui mettent en œuvre des fours d'une simplicité de construction étonnante, d'un encombrement très minime, d'une facilité de manœuvre incomparable, et évitent tous les inconvénients de malpropreté, de poussières et d'irrégularités de chauffage des fours à combustibles solides.

Citons encore, dans ce stand, un atelier de repassage au fer électrique, le fer « Calor », ou tout autre système, qui est immédiatement chaud, conserve sa chaleur, ne brûle ni ne salit le linge. Rien ne manque à cet atelier, pas même la charmante Colombinette qui repasse la collerette blanche de Pierrot et vous invite à repasser... devant son atelier.

\*\*\*

Le stand n° 2 présente le groupement de tous les appareils d'utilisation du gaz et de l'électricité dans un appartement moderne. C'est, en effet, un véritable appartement que ce stand, avec antichambre, salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, buanderie, bureau, salle de bains. Le tout est meublé avec une suprême élégance et pourvu de tous les appareils de chauffage et d'éclairage au gaz et à l'électricité qui concourent au bien et au meilleur être de la vie moderne.

La chambre à coucher, notamment, est chauffée par une cheminée au gaz ; on y voit des appareils électrothérapeutiques, tels que tricot de flanelle, couvre-pieds et chauffe-lit électriques. Car, l'antique bassinoire de nos pères, dont le nom seul évoque « la barbe » et « la jambe » de nos jours, est aujourd'hui remplacée avantageusement par le chauffe-lit électrique, qui ne risque pas de mettre le feu aux draps ou de les inonder comme fait la bouillotte.

Mais c'est surtout dans la salle de bain que triomphent les avantages du gaz et de l'électricité. Quand on voit réunis à la portée de la main, groupés dans un boudoir élégant, le chauffe-bain qui permet de le préparer en un tour... de robinet, le chauffe-eau qui transforme l'eau froide en eau bouillante instantanément, le séchoir électrique qui opère sans flamme ni fumée, et tous les accessoires que comporte l'art moderne de se baigner, on prend en pitié ces pauvres Romains, qui n'avaient pour chauffer l'eau des thermes que de simples calorifères et prenaient leurs bains en quatre étapes, passant du *frigidarium* au *tepidarium*, puis au *sudatorium* pour finir au *caldarium*. Aujourd'hui, tout le formidable attirail des thermes a disparu ; le gaz et l'électricité, en d'autres termes, en ont mis définitivement un à toutes ces complications.

\*\*\*

Les autres stands composant l'exposition de la Compagnie du Gaz de Lyon concernent l'utilisation du gaz dans les appareils d'usage domestique ou commercial. On trouve là une collection complète de réchauds, fours, cuisinières à gaz pour 5 à 150 personnes, chaudières pour la pasteurisation du lait, cuves pour la cuisson de la charcuterie, torréfacteur, appareils de chauffage pour fours de boulangerie, une salle de bain complète pour hôtels ou hôpitaux, une installation spéciale de bains économiques.

Les réchauds de toutes formes et de toutes dimensions à un, deux ou trois feux et plus, les petits fours de ménage, les réchauds rôtissoires et grilloirs, les fours à gaz pour gaufrettes, les fours à pâtés, les fourneaux à friture, les four-

neaux à étuves et bien d'autres, montrent que le gaz suffit à tous les besoins de la cuisine moderne et règne en maître, aujourd'hui, dans nos installations culinaires.

Si l'emploi d'un combustible gazeux pour l'industrie présente des avantages incertains sur les autres modes de chauffage, cette vérité est plus manifestement évidente encore lorsqu'il s'agit de la cuisine. Les inconvénients des combustibles solides, en regard des avantages et de la commodité, de l'emploi du gaz ont été suffisamment mis en évidence par les illustrations suggestives et démonstratives éditées par les Compagnies du gaz, pour l'éducation du public :

D'un côté, on voit une grosse et vilaine cuisinière qui sue sang et eau pour faire marcher un fourneau qui s'obstine à fumer et à ne pas marcher, bien que ses soubassements ne soient pas nickelés ; de l'autre, une svelte et élégante soubrette, accorte et jolie, manipule gentiment et sans effort le réchaud et la rôtissoire à gaz. C'est bien l'image du passé, vieux, décrépit et indésirable, d'une part, et celle du présent, jeune, plein de charme et de qualités, ô combien ! d'autre part.

Cela démontre, certes, l'excellence de la cuisine au gaz : il est bien certain que le vieux fourneau — je parle de l'appareil ancien de chauffage — n'excite pas l'appétit, comme les récipients qui mijotent sur les petites flammes bleutées du gaz, sous l'œil mutin de la jolie cuisinière ; on en mangerait, par ma foi, sans même avoir faim ; je parle, bien entendu, de sa cuisine, de la cuisine au gaz, dont les avantages se résument dans cette formule : Pas de manipulations fatigantes, pas de poussières, simplification du service, économie de temps et d'argent, faible encombrement, régularité de marche, pas de chaleur inutile, meilleure préparation des aliments.

\*\*\*

Dans le même stand, on voit fonctionner une intéressante installation de stérilisation d'eau par rayons ultra-violet. « Où le soleil entre, dit un proverbe, là n'entre pas le médecin. » On sait aujourd'hui que l'action hygiénique du soleil tient aux rayons ultra-violet que sa lumière contient parmi les autres rayons de variétés infinies. Or, les lampes « Cooper Hewitt », dans lesquelles un arc électrique jaillit à travers un milieu rempli de vapeurs de mercure, constituent une source très puissante de rayons ultra-violet. Dans ces lampes, il est vrai, les radiations sont arrêtées en partie par l'enveloppe de verre, mais on y a remédié en fabriquant l'ampoule des lampes en quartz spécial fondu, qui est transparent à ces radiations et leur permet de se répandre dans le milieu ambiant.

Les appareils stérilisateurs se composent d'une cuve avec fenêtre en verre et d'un brûleur en quartz ; le brûleur est suspendu dans le couvercle au-dessus de l'eau, qui est brassée à son passage par des chicaneaux appropriés. Les rayons traversent le liquide et détruisent les bactéries qu'il contient sans aucune modification de la teneur en gaz et en sels, ni altération de son goût. Le coût de la stérilisation est évalué à 1 centime par 10 litres d'eau potable.

Mais on m'avait dit que les lampes à vapeur de mercure ne fonctionnaient que sur le courant continu, et l'on ne distribue que du courant alternatif triphasé à l'Exposition ? Qu'à cela ne tienne, cette lampe a la propriété singulière de convertir le courant alternatif en courant continu, moyennant certaines connexions et dispositions appropriées qui en font un véritable transformateur statique.

En effet, la lampe à vapeur de mercure ne permet au courant de la traverser que dans un sens et, comme le courant alternatif est formé de deux ondes successives en sens inverse, l'une pénètre directement dans l'appareil, tandis que l'autre doit être inversée pour accéder dans la lampe. Ces deux ondes s'ajoutent dans le même sens dans le circuit d'utilisation, qui est ainsi parcouru par un courant continu.

Le convertisseur « Cooper Hewitt », qui alimente l'appareil stérilisateur dans le stand, fournit également l'énergie à un moteur à courant continu placé dans le voisinage.

Joignant l'utile à l'agréable, la Compagnie du Gaz a réservé dans son installation un vaste salon des plus confortables, où l'on peut se reposer, se restaurer et se rafraîchir, en famille, avec un choix de pâtisseries succulentes, de sirops, sorbets, sodas et boissons glacées de toutes sortes.

\*\*\*

Autour de l'exposition de la Compagnie du Gaz, se sont groupés, comme de brillants satellites dans l'orbite d'un soleil éblouissant, les nombreux industriels du gaz et de l'électricité. On peut à peine les citer tous, au hasard de l'exposition : la maison Visseaux, dont les becs de gaz et les lampes électriques, de construction française et même lyonnaise, ont une réputation si bien établie ; les établissements Grammont, dont la lampe Fotos est également de construction deux fois lyonnaise, puisqu'elle se fabrique à la Croix-Rousse ; la Société Moderne d'Hygiène, avec ses appareils sanitaires hydrothérapeutiques ; Gérard-Becuwe, qui expose des allumeurs automatiques et des cheminées à gaz ; le stand de la maison Saunier, Duval et Cie, orné de riches bronzes d'éclairage et de becs intensifs du système Gobo ; les grands établissements Allez frères, au Châtelet, avec une très belle collection de fourneaux à gaz destinés aux cuisines de grands établissements ; la maison Pilot, dont les fours à gaz sont d'une construction particulièrement soignée ; la maison Meker et Cie, qui a réuni dans un stand très intéressant les produits de son industrie, qui figurent en partie déjà dans le stand de la Compagnie du Gaz ; les Anciens Etablissements Ch. André et Cie, aujourd'hui Brachet, Pravaz, Richard et Cie, qui ont fait une intéressante exposition d'appareils pour l'emploi du gaz ; les grandes Compagnies de compteurs à gaz et électriques, qui ont reconstitué dans leurs stands toutes les étapes des progrès réalisés dans la construction de ces appareils ; enfin, la Société Française d'Incandescence par le Gaz, système Auër, qui expose une collection complète de becs droits et renversés, de becs intensifs les plus perfectionnés et d'appareillages de lanternes des plus variés.

J'en passe et des meilleurs, comme la maison Poncet-Lacroix, avec son auto-cireuse « Baby » et autres appareils électriques remplaçant l'œuvre du frotteur et de la paille de fer, car le sujet est inépuisable et l'espace est limité à l'écrivain. A peine si je puis dire un mot du superbe stand, situé à côté des fours à gaz où l'on débite de délicieuses pâtisseries à l'entrée du grand hall, que la Société du Gaz de Paris a installé dans cette section. Tout son effort a porté sur la cuisine au gaz et la diffusion de cette application si intéressante des combustibles gazeux. On sait que cette Société a créé des cours de cuisine, qui ont lieu tous les jours, de 2 h. 1/2 à 5 heures, rue Lafayette et boulevard Raspail. Dans le stand, sont reproduits en scènes minuscules les dioramas de ces cours, de fourneaux et de cuisines lilliputiennes très instructifs et aussi amusants à voir. Rentrez dans ce stand et n'oubliez pas d'en emporter le petit album délicieusement illustré qui a pour titre : *Comment combattre la vie chère ?*

Plus de place, maintenant, pour parler du pavillon de la boulangerie hygiénique qu'a fait édifier la Compagnie du Gaz de Lyon en dehors du grand hall. Le mieux est de s'y rendre et de goûter les excellentes pâtisseries fabriquées au pétrin mécanique et cuites aux fours chauffés par le gaz.

Puisqu'il nous reste encore quelques lignes disponibles, nous ne saurions mieux les employer qu'à offrir nos plus vives félicitations à la Compagnie du Gaz de Lyon, dont les éminents directeurs ont su grouper un pareil ensemble d'appareils, résumant toutes les applications des deux grandes sources d'énergie moderne dans un cadre aussi grandiose que merveilleux et qui constitue la plus brillante apothéose du gaz et de l'électricité qui nous ait été donné de voir jusqu'à ce jour !

DARYMON.

## Règlements d'Ateliers et Conseil de Prud'hommes

Le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer a rendu, récemment, en la matière, un jugement d'appel, sur une décision du Conseil de prud'hommes, qui mérite d'être retenu.

Voici les faits :

Une Société d'entreprises de travaux publics et particuliers, la Société anonyme de Fondations, dont le siège est à Paris, exécute fréquemment des travaux en province.

Elle affiche sur chacun de ses chantiers, dès l'ouverture des travaux, un règlement formant contrat de travail entre elle et les ouvriers qu'elle emploie. Ce règlement comprend un article ainsi conçu :

« Art. 6. — Aucun engagement n'est pris, à moins de contrats spéciaux, à l'égard des ouvriers et du personnel quant à la durée du travail.

« L'entreprise a toujours le droit de renvoyer immédiatement les ouvriers qui ne donnent pas satisfaction, sans devoir leur accorder aucun délai ni aucune indemnité, et sans qu'elle soit tenue de faire connaître les motifs du renvoi. Par contre, les ouvriers peuvent toujours se retirer, en se conformant, pour leur paiement, à l'article 14 du présent règlement. »

Ayant une entreprise située dans la juridiction prud'homale de la ville de Boulogne-sur-Mer, le représentant de la Société faisait parvenir, pour dépôt, au Secrétariat du Conseil des prud'hommes, le 13 décembre 1912, un exemplaire de ce règlement. Il recevait, le lendemain, avec cet exemplaire, qui lui était retourné, une lettre par laquelle le Secrétaire dudit Conseil l'informait que cette juridiction avait décidé de ne pas tenir compte des règlements que certains patrons ont coutume d'afficher dans leurs chantiers.

La Société passa outre.

Le 26 février 1913, les travaux étant terminés, les ouvriers, prévenus la veille, fut réglés.

Vingt d'entre eux acceptèrent leur paie sans observations ; onze autres émirent la prétention d'exiger une huitaine de délai-congé, conformément aux us et coutumes du pays.

Sur le refus opposé à leurs prétentions par le représentant de la Société, celle-ci fut appelée au Conseil des prud'hommes, sur le bureau duquel, après un essai de conciliation infructueux, furent déposées en son nom des conclusions dans lesquelles elle invoquait, en faveur de la parfaite légalité des règlements de chantier, la loi et la jurisprudence, et notamment neuf arrêts de la Cour de Cassation.

Le 11 mars 1913, le Conseil des prud'hommes de Boulogne-sur-Mer n'en rendait pas moins un jugement déboutant la Société et la condamnant à payer à chacun des onze ouvriers, en sus du salaire dû et offert par elle, une somme de 27 francs à titre de dommages-intérêts.

La Société fit appel devant le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, lequel fit prompt et bonne justice de la singulière jurisprudence du Conseil des prud'hommes, par un jugement très important dont nous détacherons l'attendu suivant :

« Attendu qu'il ressort de ce qui précède que le règlement dont le Conseil des prud'hommes a, en violation de la loi, méconnu l'existence, était licite et s'imposait tant à la Société anonyme des Fondations qu'à tous les ouvriers ; que, dans ces conditions, sans rechercher si le congé signifié à Couvelard et autres, le 25 février 1913, était par ailleurs justifié, et sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres moyens soulevés, il apparaît pour le Tribunal que le congé dont il est fait grief a été donné en vertu de conventions n'ayant rien de contraire à l'ordre public et librement consenties entre les parties, liant en conséquence chacune d'elles et n'était pas, dès lors, susceptible de donner ouverture à une action en dommages-intérêts. »

Ce jugement met à néant le jugement du Conseil des prud'hommes du 11 mars 1913 et reçoit la demande reconventionnelle de la Société, qui se voit allouer, par chacun des ouvriers, la somme de 1 franc, à titre de dommages-intérêts.

## Les Architectes Espérantistes

On annonce, à l'occasion du prochain Congrès universel d'Espéranto, une réunion, à Paris, des architectes et ingénieurs espérantistes.

L'an dernier, sur l'initiative de MM. Agache et Genermont, architectes parisiens, était fondée à Berne l'Association internationale des Architectes espérantistes. Son président d'honneur, M. Howard, est surtout connu pour avoir été l'initiateur des cités-jardins.

De plus en plus, avec les grands travaux d'extension des villes et avec les concours internationaux, les architectes sont appelés à travailler à l'étranger, et, pour eux, le besoin d'une langue seconde se fait sentir. Le nouveau groupement compte des membres en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Hollande, en Russie, aux Etats-Unis. Ces membres, pour la plupart, seront à Paris le mois prochain.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— DOUBS. — De nouveaux casernements vont être construits à *Montbéliard* pour un bataillon de chasseurs ; le devis s'élève à environ 1 million de francs. — Une somme de 45.000 francs est affectée à la construction de trottoirs en bordure des chemins de grande communication nos 67 et 72, à *Pontartier*. — Un devis s'élevant à 6.750 francs a été adopté par la commune de *Hauterive-la-Fresne* pour la construction d'abris sur les bassins-abreuvoirs.

— ISÈRE. — Dans sa séance du 3 juillet, le Conseil municipal de *Saint-Marcellin* a adopté le devis concernant l'érection d'une fontaine à proximité du magasin des tabacs, et voté un crédit pour l'établissement d'une rampe montée de Joud. — M. Bugey, architecte à Grenoble, a établi un projet pour la transformation des bâtiments de la mairie de *Voiron*.

— PUY-DE-DOME. — L'Administration des Beaux-Arts a reconnu que des travaux devaient être exécutés à l'église de *Montferand*, pour la conservation et la restauration de ce monument historique. Le devis descriptif et estimatif s'élève à 32.420 fr. 61, dont 16.232 francs pour la couverture. La Ville contribuera dans cette dépense pour une somme de 7.800 fr. et le Département pour 2.000 francs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Bureau de l'Association Provinciale des Architectes Français.

L'Association Provinciale des Architectes français (Fédération des Sociétés de départements) a constitué de la façon suivante son Bureau pour l'exercice 1914-1915 :

*Présidents d'honneur* : MM. BISSUEL (E.), de Lyon ; LEFORT (Lucien), de Rouen ; MINVIELLE (Ernest), de Bordeaux ; BLONDEL (F.), de Versailles.

*Président* : M. FEBVRE (Jules), de Nice.

*Vice-présidents* : MM. GOUJON (N.-V.), de Bordeaux ; MOURIES (Gustave), de Marseille ; BLONDEL (René), de Versailles ; CHOMEL (Augustin), de Lyon.

*Secrétaire général* : M. CHEVALIER (Paul), de Nice.

*Secrétaires* : MM. ROBERT (Emile), de Dijon ; LEFORT (Georges), de Guingamp ; LAMAIZIÈRE (Marcel), de Saint-Etienne ; MARTIN (Th.), de Châtelleraut.

*Archiviste-bibliothécaire* : M. PEYRON (Lazare), de Marseille.

Le Bulletin de l'Association Provinciale paraîtra à partir du 1<sup>er</sup> août 1914, entièrement transformé, et sous le titre suivant : *la Maison Française*, organe de l'Association Provinciale des Architectes français.

#### Admission à l'Ecole régionale d'architecture de Lyon.

Le jury du concours d'admission, qui avait à juger plus de sept cents candidats, dont trente-cinq se sont présentés à Lyon, a déclaré admis à notre Ecole régionale d'Architecture, par ordre de mérite : MM. CATHELIN, AUDIN, FAVROT, GROS, BOUILLARD et GRANGE.

#### Récompenses à l'Ecole régionale d'Architecture.

Dans les séances des jugements de fin juin, le jury a discerné aux élèves de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon : *Législation du bâtiment* : 3<sup>e</sup> médaille, M. SANLAVILLE ; mention à M. LÉPINE. — *Physique et chimie* : mentions à MM. SANLAVILLE et LÉPINE. — *Trois-Arts (modelage)* : 3<sup>e</sup> médaille à M. LIOGIER.

#### Monument Ferber.

Le Conseil d'administration de l'Aéro-Club du Rhône et du Sud-Est a décidé d'offrir à la Ville de Lyon le monument qu'il doit faire ériger à la mémoire du capitaine Ferber.

Ce monument comporte une statue en bronze et cinq bas-reliefs en bronze, représentant les premiers appareils d'aviation et les premières expériences du capitaine Ferber. Il a été conçu par M. Tony Garnier, architecte.

L'emplacement, demandé pour l'érection du monument, d'après les conseils de l'architecte, est situé au nord du square du quai des Broteaux, vers le cours Lafayette. Le monument s'élèverait ainsi vis-à-vis de la maison natale du capitaine Ferber, quai des Broteaux, 26, sur laquelle, par les soins de la famille, une plaque commémorative serait placée.

Le Conseil d'administration de l'Aéro-Club compte inaugurer et remettre officiellement à la Ville de Lyon ce monument avant la fin de l'Exposition, à l'occasion du Congrès aéronautique.

#### Banquet de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon.

C'est le mercredi 22 courant, à 7 heures du soir, qu'aura lieu, dans les salons Berrier et Milliet, 31, place Bellecour, le banquet annuel de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de Lyon et de la Région.

#### Examens d'admission à l'Ecole Centrale Lyonnaise.

Les examens d'admission à l'Ecole Centrale Lyonnaise s'ouvriront lundi 20 juillet, à 7 heures du matin, rue Chevreuil.

Pour les inscriptions à l'année préparatoire, instituée sous les auspices de l'Administration, avec le concours des professeurs de l'Ecole, s'adresser à M. Barbier, directeur des cours, 6, place Ollier.

#### Mariage.

Mardi 21 courant sera célébré, en l'église de la Mulatière, le mariage de M. Antonin CHOMEL, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, avec Mlle Marguerite PARRICOT. M. Antonin Chomel, qui achève ses études d'architecture, est le fils de M. Augustin Chomel, le très distingué président de la Société Académique de Lyon.

#### Vente de terrain domanial.

Samedi 1<sup>er</sup> août, à 14 heures, à la préfecture du Rhône, vente d'une parcelle de terrain propre à la construction, d'une superficie de 1.498 mètres carrés environ, limitée : à l'ouest, par la rue Bérenger, sur 37 m. 50 ; au midi, par la rue Lannes, sur 39 m. 95 ; à l'est, par l'avenue Thiers, sur 38 m. 30, et, au nord, par le surplus du terrain appartenant à l'Etat, sur une longueur de 39 m. 55. Mise à prix : 47.950 fr. — Renseignements, cahier des charges et plan des lieux, à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

#### Nécrologie.

Le 13 courant, décédait à Jassans (Ain), M. Tony BLEIN, architecte à Lyon, âgé seulement de soixante ans. Après avoir fait ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, il avait été attaché au cabinet de M. Franchet. M. Blein avait ensuite accompli sa carrière dans notre ville ; il avait édifié, en particulier dans les nouveaux quartiers de la Guillotière, d'importants immeubles de rapport, où se révélait, à côté des dispositions pratiques du plan, un réel souci de variété et d'harmonie dans les façades, par l'emploi des matériaux et les formes ornementales. Il avait été chargé, il y a quelque quinze à dix-huit ans, de construire et d'aménager un immeuble spécialement destiné à usage de grands magasins à rayons multiples ; la non-réussite de magasins de vente de ce genre dans ce quartier mit dans la nécessité de transformer en appartements les locaux construits avec une toute autre destination : M. Blein mit à cette ingrate besogne une ingéniosité qui permit de tirer un parti convenable de l'important immeuble.

Membre de la Société Académique d'Architecture depuis 1900, M. Tony Blein avait été fait récemment chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire.

#### Changement de domicile.

M. Félix ARBOUIN, architecte-expert, anciennement rue Penhièvre, 1, à Lyon, a transféré ses appartements et bureaux 4, rue du Plâtre.

#### Les chaux hydrauliques et les ciments dans la région de Salonique.

Les importations de chaux et ciments atteignent un chiffre assez élevé.

Les ciments « Portland » et les ciments prompts sont les plus recherchés sur la place de Salonique.

Le ciment français est surtout importé pour la fabrication des carreaux.

En ce qui concerne l'emballage, les chaux sont livrées en sacs de 50 kilogrammes. Les sacs vides sont retournés à la fabrique ou facturés 1 franc pièce ; quant aux ciments, ils sont livrés en barils perdus de 90, 100, 150 et 250 kilogrammes.

Les paiements se font, en général, franco bord Salonique, au comptant contre documents, moyennant 3 % d'escompte.

## XLII<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Le XLII<sup>e</sup> Congrès des Architectes français s'est réuni à Lyon et à Paris sous les auspices de la Société Centrale et de la Société Académique d'Architecture. Les journaux de Lyon ont donné journée par journée le compte rendu des travaux du Congrès, dont la *Construction Lyonnaise* a déjà publié un résumé.

Les séances ont été consacrées d'abord à la discussion et à la mise au point de la question des honoraires, question qui avait été étudiée à Paris pendant l'année par des délégations des quatre grands groupements d'architectes. La Société Provinciale, la Société Nationale, la Société Centrale, celle des Diplômés du Gouvernement s'étaient mises d'accord pour un texte d'une trop grande importance professionnelle pour que nous ne le donnions pas intégralement. Aussi bien est-ce le vœu de la Société Centrale que ce texte soit répandu à profusion *urbi et orbi*, pour que tous les architectes le lisent, le discutent en leur for intérieur ou au hasard des rencontres avec des confrères et présentent encore, alors qu'il est temps, les observations qu'ils auront faites ou recueillies.

Cependant, les Congressistes ont surtout, avec M. Olive, vice-président de la Centrale qui présidait nos séances avec M. Chomel, les Congressistes ont surtout discuté le paragraphe 1 des « Principes fondamentaux » de ce règlement d'honoraires. Ces principes constituent une rénovation du droit de l'architecte :

« L'architecte est l'artiste qui conçoit et compose les édifices, en détermine les projets, en dessine les plans, les fait exécuter sous sa direction, vérifie et règle les comptes des dépenses y relatives et s'occupe de toutes les opérations accessoires.

« Locateur d'œuvres d'art et de science, il exerce une profession libérale et non commerciale.

« Le service qu'il a rendu et le travail qu'il a fourni dans l'exercice de sa profession sont rémunérés par son client et par son client seul, uniquement au moyen d'honoraires, à l'exclusion de toute autre source de bénéfices à l'occasion de ses travaux ou de l'exercice de sa profession. »

Il n'échappe pas aux lecteurs que, selon cette définition de l'architecte, ce dernier n'est plus le mandataire défini par le Code civil, mais, dit le texte, « un locateur d'œuvres ». M. Olive a mis en lumière avec précision la justesse de ce programme. Une Chambre civile du Tribunal de la Seine avait ces temps-ci jugé, à l'instigation d'un entrepreneur, que le règlement de l'architecte obligeait le propriétaire au paiement de la somme arrêtée. Dès lors si le propriétaire payait trop, il était fondé à répéter sur l'architecte tout ce qu'il avait versé de non dû à son entrepreneur... On voit le danger d'une pareille façon de concevoir le rôle de l'architecte.

Mais un congrès n'est pas fait seulement de séances de travail. Il y a eu une visite de la ville, par petits groupes, sous la conduite d'architectes lyonnais. On a montré à nos confrères étrangers les jolies maisons du xv<sup>e</sup> siècle et de la Renaissance de la rue Saint-Jean, l'Hôtel de Gadagne, Saint-Paul, Ainay qui fut surtout admiré par les architectes du centre de la France, et enfin le Lycée de M. Rogniat et le Parc de la Tête d'Or, où nous avons justement goûté le moment de repos qui nous y fut offert *inter pocula*. Le champagne y fut très sec et très frais, les dames riaient et parlaient sans contrainte et le soleil qui se couchait faisait, derrière les arbres, le ciel d'un ton d'or de vieux retable byzantin. Ce fut une journée bien remplie.

Une autre journée délicieuse fut celle des grandes excursions : la Chartreuse ou Vienne.

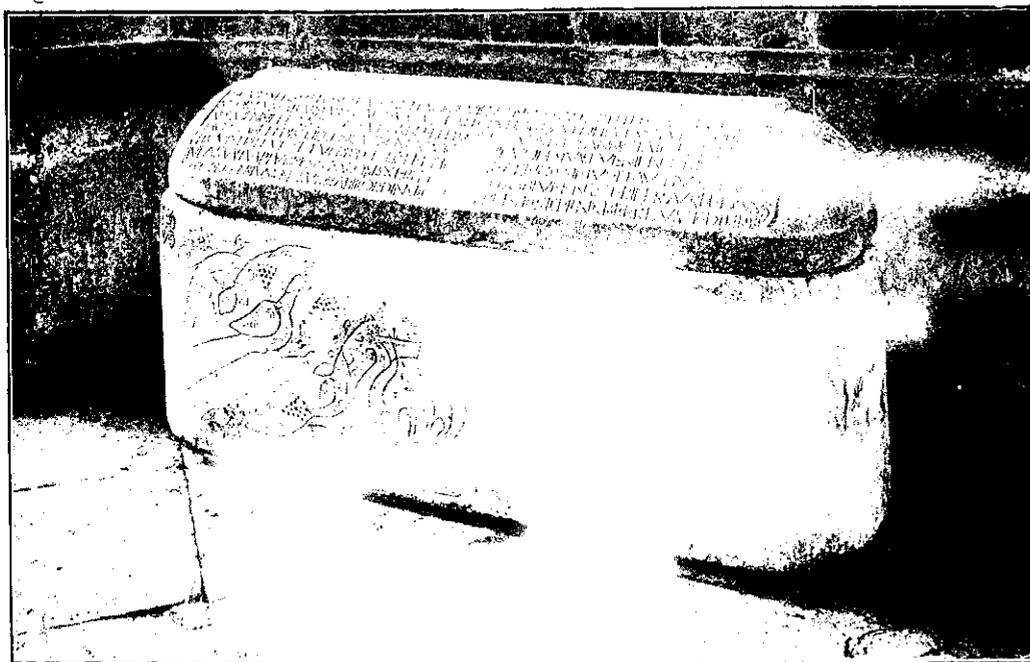
Nous avons tellement promis à M. Bizot d'aller voir sur place les restes d'inscription du Temple d'Auguste et de Livie, que la visite de Vienne fut inscrite au programme et ceux qui ont eu la bonne fortune de faire cette exquise promenade en resteront tout enthousiasmés.

On alla à Vienne dans les grandes voitures jaune pâle qu'on voit depuis peu circuler dans la ville et qui sont de la maison Peugeot. Le trajet, le long de la rive droite du Rhône fut délicieux. Sur la place Saint-Maurice, M. Bizot nous attendait avec M. Allemand et d'autres confrères viennois. Tout de suite nous escaladons les degrés de la vieille cathédrale et nous admirons les scènes représentées dans les niches des tympan, la beauté des feuillages et des ornements, et aussi l'état lamentable de la partie haute de la façade. Une discussion s'élève : Saint-Maurice eut-elle un gâble complet au dessus de son portail principal ? Il est probable que non, que le gâble jamais ne fut achevé, car d'ailleurs l'achever était folie, il n'eût jamais pu se maintenir sans appui avec la hauteur que fait prévoir la pente des rampants. A l'intérieur nous nous arrêtons à la tombe de saint Léonien, abbé de Vienne qui mourut en 486, —

c'est-à-dire l'année de la bataille de Vouillé, — avant que le moine Denis eût fait prévaloir sa méthode de dater les années à partir de la naissance du Christ (525). Ce tombeau est en effet très remarquable. La très longue inscription qu'il porte est d'une écriture ferme et nette, en belles capitales qui ne sont plus les capitales antiques mais qui ont conservé beaucoup des caractères épigraphiques de la grande époque. Au contraire les figures qui ornent la cuve du sarcophage sont d'un dessin d'une indicible naïveté, d'une infinie maladresse. Derrière le couvercle est un chrisme enfermé dans un cercle, le chrisme est flanqué des initiales  $\Lambda$  et  $\Omega$ . Tous ces dessins sont gravés au trait et non sculptés, ainsi que les pampres formant l'ornementation des arrondis de la lourde cuve et le motif ornemental de la face principale, qui représente deux paons s'abreuvant à une coupe d'où sortent deux branches de vigne. M. Bizot croit que le couvercle, si beau des écritures qui le couvrent, est d'une autre époque que la cuve. Cette opinion peut évidemment se soutenir.

Nous admirons encore à Saint-Maurice le tombeau des archevêques de Montmorin et de la Tour d'Auvergne par Michel Ange Slodtz, l'autel en marbres variés du même sculpteur et les belles tapisseries du chœur, timbrées des armes d'un comte de Savoie : *mi-partie de sable et de sinople, à la croix tréflée d'argent de Saint-Maurice*. Il y a encore cinq pièces de cette belle tenture, mais les trous s'allongent, la trame s'effiloche et il est grand temps que les « Amis de Vienne » songent à les envoyer aux Gobelins, à l'exemple de celles de la Chaise-Dieu. C'est ce que notre très distingué confrère clermontois, M. Arnaud, conseille à nos cicerones. Il y a des chapiteaux romans d'une étonnante perfection sculpturale près du chœur, au côté gauche de la nef et de la basse nef ; il y a des incrustations pareilles à celles de Saint-Jean de Lyon, et il y a enfin de sculptures ornementales d'une perfection presque antique, tel un Zodiaque, au-dessus de la porte nord. M. Cahuzac nous fait remarquer de très beaux tombeaux de composition classique, et un vitrail très coloré, mais illisible, « qui fait la blague des cubistes », dit quelqu'un. Et c'est une très véritable image.

Le gros morceau de notre excursion archéologique n'est pourtant pas Saint-Maurice, mais le Temple d'Auguste et de Livie. M. Bizot a fait prendre par des procédés très habiles une photographie de l'entablement complet de la face principale et, sur cette photographie, il a marqué au pinceau, en traits de vermillon, les lettres



TOMBEAU DE SAINT LÉONIEN DANS LA CATHÉDRALE SAINT-MAURICE DE VIENNE  
(Coll. J. CHARLES-ROUX).

qu'il suppose avoir existé. Pour un très grand nombre de lettres, la supposition n'a rien d'audacieux. On a la certitude que telle lettre existait bien autrefois à telle place. Et en somme la majeure partie de l'inscription est très lisible. Nous lirons ainsi sans peine avec M. Bizot :

::::: AVGVSTO — OPTIMO MAXIMO  
ET DIVAE — AVGVSTAE

Mais l'interprétation et l'imagination ont beau jeu à restituer les caractères placés au-devant du mot AVGVSTO. M. Bizot prétend lire :

I. ANTON · M · N ·····

*Jussu Antonini, monumentum novum (erectum)*

La seule objection qu'on puisse faire sérieusement à cette lecture est qu'elle est très incertaine et qu'ensuite elle est presque inadmissible au point de vue épigraphique. Les Romains abrégèrent leurs textes mais ils étaient peu portés au rébus, et quand ils inscrivirent le nom d'un empereur, il était d'usage inexorable de l'entourer de tous ses titres et d'y ajouter des données chronologiques nombreuses<sup>1</sup>.

Mais de l'examen approfondi des photographies, il est assez sûr que les trous de scellement de la seconde ligne d'inscription : « ET DIVAE — AVGVSTAE » sont d'une autre facture et peut-être d'une autre époque que les scellements de la première ligne et M. Tony Desjardins en concluait que la seconde ligne n'avait été gravée qu'après que la divine Livie avait rejoint le divin Auguste au séjour des immortels. Entre DIVAE et AVGVSTAE, comme au dessus, entre AVGVSTO et OPTIMO, est un espace fruste où s'éployait sans doute un aigle de bronze.

Mais le déjeuner nous sollicite et nous abandonnons Auguste et son temple aux ironies des pigeons de Vienne, aussi irrespectueux que le sont ceux de la place des Terreaux pour les corniches du Palais Saint-Pierre.

Il est temps que je dise que le déjeuner fut très gai, que M<sup>me</sup> Cahuzac, M<sup>me</sup> Porte, M<sup>lle</sup> Porte et quelques autres jeunes femmes firent avec une grâce aimable et bienveillante les honneurs d'une table exquise, que le vin de Côte-Rôtie et le Saint-Péray nous versèrent le soleil et la joie.

Après le déjeuner, nous reprîmes, moins enthousiastes, l'exploration des vieilles pierres : l'Obélisque de la Spina du cirque de pierre et de bois, où les Viennois venaient voir les courses de chars, obélisque que le peuple appelle encore le tombeau de Pilate, d'une légende ancienne qui veut que le procureur de Judée vint finir à Vienne ses jours, rongé par le désespoir. Il se noya dans le Rhône, mais le fleuve refusa de couler sur son corps maudit que saint Mamert dut faire retirer de l'eau et porter au loin dans la montagne du « Pilat ». Nous visitons aussi les fouilles très heureuses que M. Bizot a amorcées dans le couvent du Bon-Pasteur pour y retrouver les gradins du Grand Cirque de Vienne.

Nous avons aussi fait une courte visite au Musée lapidaire, l'ancienne basilique Saint-Pierre qui est probablement le reste le plus ancien de l'architecture chrétienne en Gaule. Ses piliers carrés auraient été construits pour soutenir les ruines de l'édifice antérieurement ruiné par les Sarrasins. Sous les arcs de ses murailles, on avait entassé les ossements des martyrs et des saints des premiers jours. Maintenant on y voit la masse formidable des débris de corniches, de frontons et de tous fragments de temples et monuments romains et des époques dernières de la civilisation gallo-romaine, du temps où Vienne faisait la fête joyeusement et s'enrichissait encore à

(1) Voici par exemple l'inscription de l'arc de Trajan : A l'Empereur, au César, au fils du divin Nerva, à Trajan, au meilleur, à l'Auguste, au vainqueur des Germains, au vainqueur des Daces, au souverain pontife, à celui qui a revêtu pour la dix-huitième fois la puissance tribunitienne, empereur pour la septième fois, consul pour la sixième fois, père de la patrie; au chef très courageux — Le Sénat et le Peuple Romain (ont élevé ce monument).

vendre à Rome son vin recherché, clarifié à la poix. Car Vienne finit ses jours comme une vieille coquette qui ne veut pas se faire une conduite. Si on en juge d'après les inscriptions recueillies sur son sol, la vie qu'on y menait était légère et dissolue plus que nulle part ailleurs. Les spectacles qu'on y donnait étaient d'une telle licence que le magistrat qui avait autorité sur les théâtres entra en conflit avec ses concitoyens pour empêcher de telles représentations et l'Empereur l'approuva. Mais Vienne fut bientôt éclipsée par la splendeur nouvelle de Lyon, puis Lyon par Autun et Autun par Arles. Ainsi va le monde.

Mais la modeste sous-préfecture de l'Isère avait été la ville la plus somptueuse de la Gaule. Elle était entourée de remparts inexpugnables, forts à ce point que de 880 à 882, la reine Hermengarda, femme du roi Boson, y soutint un siège de vingt-cinq mois contre les troupes de l'Empereur et de ses alliés. Elle ne perdit qu'alors son incomparable parure de monuments romains et une charte de 884 en conserve le souvenir : elle est datée de la deuxième année *post destructionem Viennæ*.

Cependant ses aqueducs merveilleux sont toujours utilisés, et l'un d'eux, restauré en 1821, suffit à tous les besoins de la ville moderne.

\* \*

A Lyon, le lendemain on reprit séances de travail, puis eut lieu la distribution des récompenses aux lauréats de notre région. Nous n'aurons garde d'oublier que la *Grande médaille d'argent* de la Société Centrale a été accordée cette année à l'homme de bien, à l'homme de talent et de science qu'est M. ROSTAGNAT.

« Né à Lyon en 1853, tout jeune, à l'âge de quinze ans, dit M. Risler, il entre dans le cabinet de M. Trudet, architecte de cette ville. C'est là qu'il apprend à dessiner, et, avec courage, sa journée terminée, il fréquente les cours municipaux du soir, au Petit Collège de Lyon, tant il est désireux de compléter son instruction.

« C'est donc à force de volonté, doué d'une intelligence spéciale, déjà orientée vers l'architecture, qu'en dehors de l'enseignement des grandes écoles, il se forme lui-même aux exigences multiples de notre profession.

« A dix-huit ans, il entre dans le cabinet de M. Barqui qui jouissait alors d'une brillante renommée. Là, sous l'œil d'un maître en architecture, son activité naturelle et son jeune talent se mûrissent, pour qu'enfin, âgé seulement de vingt-neuf ans, il puisse s'associer à M. Chatron, architecte à Lyon. A la mort de ce dernier, recueillant le cabinet de son maître, il dirige seul les travaux considérables pour une clientèle choisie qui appréciait, en cet artiste, le talent, la conscience, la distinction et la modestie.

« Permettez-moi de vous citer quelques-unes de ses œuvres qui ont été particulièrement distinguées par votre Jury.

« C'est d'abord :

« L'entrée et les importants communs du château de Machurat (département de l'Ain), édifiés de 1885 à 1887.

« A l'examen de cette composition, on devine tout de suite que notre confrère s'est formé sous l'influence du style roman et gothique de la bonne époque, et qu'il a dû passionnément étudier. Les communs, tout spécialement, sont traités dans un sens du pittoresque vraiment charmant, surtout un arrangement de lucarnes en pierre se découpant sur un grand comble en tuiles. La construction rationnelle est fortement accusée, et l'exécution en est très soignée. Le pavillon d'entrée, joliment composé, est orné d'une très belle grille d'un excellent style.

« Je comprends que notre confrère se soit bien diverti, lorsqu'il composait ces charmantes demeures, que de très beaux et vieux arbres avoisinent, et qu'en artiste il a voulu respecter.

« Puis, je vous citerai encore : le château et les dépendances de Sixte, près Voiron, dans l'Isère. Travail considérable et minutieux,

puisque notre confrère, avec un talent qui lui fait honneur, a encore exécuté tout le décor intérieur des boiseries gothiques à profusion, des escaliers de pierre très importants, sans compter de charmantes compositions de carrelages.

« Nous savons tous, Messieurs, que même dans ces détails de l'habitation, notre art ne nous laisse pas de repos. Par contre aussi, quel agrément de pouvoir parachever son œuvre :

« Enfin, je désire vous citer la délicieuse villa à Champvert, près de Lyon, que notre confrère édifiait en 1912. A elle seule, elle atteste que M. Rostagnat est un artiste. Elle n'est pas de taille, mais dans sa forme modeste, elle a un charme indéfinissable, sa composition est une caresse.

« Je ne puis m'empêcher de citer encore : la Maison-Hôtel, boulevard du Nord, à Lyon, avec son pavillon de concierge, d'un goût charmant, et d'une architecture raffinée ; un immeuble construit pour une association d'industriels, ainsi que la chapelle de l'Hôpital Saint-Luc, encore en construction.

« Vous voyez par là que M. Rostagnat a rendu de grands services à l'architecture privée, en dotant sa ville natale des constructions que je viens de citer.

« En adressant à notre confrère les félicitations de la Société Centrale, tant pour l'excellence de ses œuvres, que pour sa belle carrière pleine de dignité, je le prie de venir recevoir la Grande Médaille de l'Architecture privée. »



TAPISSERIE DE LA CATHÉDRALE SAINT-MAURICE, A VIENNE

(Coll. J. CHARLES-ROUX)

« Dans cette œuvre, notre confrère est très personnel, et il a réussi à nous charmer.

« Il semble que, ces dernières années, M. Rostagnat, comme ses confrères parisiens, a été appelé à construire, à Lyon, des immeubles de pure spéculation ; il nous en a présenté un certain nombre, qui sont étudiés avec soin.

« On peut citer, entre autres, ceux situés : boulevard de la Croix-Rousse ; quai Claude-Bernard, et dans ce dernier, il faut noter en passant qu'il n'existe pas d'escalier de service, mais par contre, notre confrère a su trouver deux chambres à l'étage, pour les domestiques, ce qu'il serait souhaitable de faire entrer dans les mœurs à Paris et, si possible, dans les règlements de voirie.

« On aurait aimé aussi à découvrir un plan de distribution original à la contrée lyonnaise. Je constate, au contraire, que nos maisons de Paris servent de types, et qu'elles y sont aussi hautes et aussi peu confortablement habitables pour les nombreuses familles.

Des médailles furent remises aussi à MM. PEYNAUD Jean, PITTON Jean-Marie, contremaîtres maçons, à M. COUDERT, contremaître menuisier.

Après la distribution des récompenses, eut lieu la visite du Musée des Tissus, sous la conduite de M. Cox, dont l'infatigable bonté et l'inépuisable érudition enchantèrent nos confrères. On visita l'Exposition sous la conduite de M. Tony Garnier qui nous montra et nous expliqua son nouvel hôpital ; on visita enfin Saint-Jean, guidés par M. Paul Desjardins, et Fourvières, avec MM. Sainte-Marie Perrin.

Le soir, eut lieu le banquet de clôture, chez Berrier et Milliet, sous la présidence de M. Laloux, venu exprès de Paris et qui repartit le soir même par l'express de 11 h. 50. Les toilettes des dames étaient exquises, le menu parfait et, après le dîner, une représentation de Guignol et quelques tours de valse terminèrent heureusement cette charmante réunion.

F. FRANÇON.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
26 juin 1914		
Cuivre en lingots affiné . . . . .	180 »	185 »
— en planche rouge . . . . .	217 50	222 50
— — jaune . . . . .	192 50	195 »
Etain Banca en lingots . . . . .	390 »	395 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	380 »	385 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	54 50	55 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	53 50	58 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	56 05	57 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne . . . . .	72 50	73 50
— — — — — Autres marques . . . . .	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie . . . . .	450 »	» »
— laminé . . . . .	615 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	215 »	» »
— laminé . . . . .	400 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	21 »	21 50
Fer à double T. AO . . . . .	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	23 »	23 50

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 6 au 26 juin 1914

- Cours Gambetta, 30.* Construction. Propr., M. Bourgeat, y demeurant.  
*Avenue de Saxe, 293.* Construction. Propr., Société « Maisen Moderne », y demeurant; M. Roussillon, avenue de Saxe, 336.  
*Rue Duguesclin, 140.* Construction. Propr., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.  
*Rue Cuvier, 173.* Modification. Propr., M. Déléas, y demeurant; M. Berohard, rue de Sèze, 76.  
*Usine à gaz de la Mouche.* Construction. Propr., Compagnie du Gaz, demeurant quai des Célestins, 3.  
*Rue de la Corderie, 19.* Construction. Propr., M. Méhu, place Saint-Jean, 6; M. Sériziat, rue Tissot, 2.  
*Cours Vitton, 79.* Exhaussement. Propr., M. Duplessy, y demeurant. Arch., M. Decœur, rue Childebert, 19.  
*Avenue Félix-Faure, 193.* Construction. Propr., M. Mouratille, y demeurant. Arch., M. Decœur, rue Childebert, 19.  
*Avenue du Parc-d'Artillerie, 14.* Exhaussement. Propr., Mme veuve Laïon de Ribeyrolles, y demeurant. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 12.  
*Grande rue de la Guillotière, 182.* Annexe. Propr., M. Béraud, y demeurant. Arch., M. Pallu, rue de la Bourse, 51.  
*Rue de Vendôme, 41.* Exhaussement. Propr., M. Masson, y demeurant; M. de Monelos, quai Tilsitt, 10.  
*Boulevard du Nord, 19.* Transformation. Propr., M. Paufique, y demeurant. Arch., M. Gurny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.  
*Rue Chazière, ancien 67-69.* Maison. Propr., Société l'Espérance au Foyer (4<sup>e</sup> arrondissement).  
*Rue Nazareth, 8.* Maison. Propr., M. Bert, y demeurant.  
*Route d'Heyrieux et chemin de Grange-Rouge.* Construction. Propr., M. Chenal, chemin Saint-Victor, 20.  
*Chantiers de la Buire.* Magasin. Propr., chantiers de la Buire, y demeurant.  
*Rue Nouvelle.* Maison. Propr., M. Tajini, rue Montesquieu, 114.  
*Rue Jacquard, 17.* Usine. Propr., M. Visseaux, quai Pierre-Seize. Entrepr., M. Mitaine, à la Demi-Lune.  
*Chemin des Hérilieux.* Atelier. Propr., M. Berliet, y demeurant. Entrepr., MM. les Fils Tauty, rue Trouchet, 9.  
*Avenue Thiers et rue Riboud.* Constructions. Propr., MM. Picot et Cie, rue Corne-de-Cerf, 18.  
*Rue Duguesclin, 138.* Maison. Propr., M. Jacob, y demeurant. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.  
*Rue de Créqui, angle rue Amédée-Bonnet.* Maison. Propr., M. Deville, y demeurant. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.  
*Rue Duguesclin, 136.* Maison. Propr., M. Terrasse, y demeurant. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.  
*Rue Bellecombe, 30.* Propr., M. Soulier, rue de Créqui, 28. Arch., M. Decœur, cours Lafayette, 11.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

- Rhône.** — 6 juillet. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Chemin d'intérêt commun n° 69, de Lancié au col du Truges. Rectification d'un tournant au territoire de Chiroubles. Montant, 5.700 fr. Soumissionnaire : M. Jamot, prix du devis. Adjud., M. Cinquin, à Fleurie, 1 p. 100 de rabais.  
**Ain.** — 7 juin. — *Mairie de Bellegarde-sur-Valsérine.* — Construction du chemin rural n° 2. Terrassements, empièvements, murs de soutènement

et aqueducs. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Allment, 20 p. 100. — R. Lazier, 12 p. 100. — A. Gaudet, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. M. Paillet, 2 p. 100. — F. Grisard, 5 p. 100. — A. Petit, 8,50 p. 100. — Adjud., M. Delphin Blanc, à Chézery, 10 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 7 juin. — *Mairie de Poizat.* — Terrassements et chaussées. Montant, 2.165 fr. Adjud., M. Bouvier, à Poizat, 1 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 9 juin. — *Mairie de Sathonay-Camp.* — Service du génie. Construction d'un hangar et de magasins à agrès au camp de Sathonay. Soumissionnaires : MM. Plancoulaine, 17.000 fr. — Georges, 18.650 fr. — Mary, 18.700 fr. — Euler et Goy, 23.000 fr. — Adjud., M. Bourbon, à Sathonay-Camp, au prix forfaitaire de 16.640 fr.

**Ain.** — 14 juin. — *Mairie de Chalamont.* — Agrandissement de la mairie et aménagement d'une cantine et d'une garderie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 12.273 fr. 87. Adjud., M. Antoine Catinaud, à Saint-Denis-en-Bugey, 7 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 4.000 fr. 17. Adjud., M. Gaspard Fragne, à Chalamont, 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 5.550 fr. 35. Soumissionnaire : M. François Janeyriat, prix du devis. — Adjud., M. Pierre Eusèbe, à Chalamont, 2,15 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.832 fr. 57. Adjud., M. Louis Vallet, à Ambérieu-en-Bugey, 2 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.046 fr. 60. Soumissionnaire : M. G. Grimaud, 1 p. 100. — Adjud., M. Antoine Catinaud, à Saint-Denis-en-Bugey, 12 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Fumisterie. Montant, 1.064 fr. 20. Soumissionnaire : M. P. Faure, 5,50 p. 100. — Adjud., M. Michel Quatrecoctes, grande rue de Cuire, 41, à Lyon, 12,25 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 31 mai. — *Mairie de Murat.* — Construction des chemins vicinaux n°s 8, 23 et 7. Montant, 15.000 fr. Soumissionnaires : MM. Genest, 15 p. 100. — Auriche, 30 p. 100. — Adjud., M. Dumont, à Villefranche, 2 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 12 juin. — *Mairie de Vichy.* — Travaux d'asphaltage d'une partie de l'avenue de la Gare. — 1<sup>er</sup> lot. Asphaltage et pavage. Montant, 70.086 fr. 90. Soumissionnaires : Société « l'Asphalte », 2 p. 100 d'augmentation. — Société nouvelle des granits français, Mines de bitume et d'asphalte du Centre, prix du devis. — Adjud., M. Milamant, à Saint-Etienne (Loire), 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture de bordures en granit. Montant, 9.240 fr. Aucun soumissionnaire. — 3<sup>e</sup> lot. Fourniture de pavés. Montant, 15.000 fr. Soumissionnaire : Société nouvelle des granits français, prix du devis. — Adjud., M. Milamant, 1 p. 100 de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — 9 juin. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Saint-Cannat. Assainissement. Montant, 11.625 fr. Adjudication renvoyée à une date ultérieure.

**Côte-d'Or.** — 13 juin. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Construction et aménagement d'un nouveau pavillon et restauration des vieux bâtiments à l'hospice d'Arnay-le-Duc. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 28.788 fr. 12. Soumissionnaires : MM. Urbain et Gaudinaud, 3 p. 100. Adjud., MM. Dauge et Boullère, à Arnay-le-Duc, 7 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, escaliers. Montant, 11.899 fr. 85. Adjud., M. Descazot, à Demigny (Saône-et-Loire), 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie, etc. Montant, 10.729 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Dupin, 9 p. 100. — Béranger, 3 p. 100. — Chauffard, 11 p. 100. — Adjud., M. Argenton, à Dijon, 15 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 10.627 fr. 46. Soumissionnaire : M. Fèvre-Delorme, 8 p. 100. — Adjud., M. Rousselet, à Arnay-le-Duc, 10 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 10.613 fr. 30. Adjud., MM. Vaillant et Doridot, à Beaune, 3 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, etc. Montant, 10.747 fr. 12. Soumissionnaires : MM. Cattarelli, 7 p. 100. — Desperriers, 8 p. 100. — Michon, 10 p. 100. — Adjud., M. Moëau, à Arnay-le-Duc, 11 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 9 juillet. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Audincourt. Extension du réseau de distribution d'eau. Montant, 50.831 fr. 90. Soumissionnaires : M. L. Ollier, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Roussey, 4 p. 100. — C. Bana fils, 10 p. 100. — H. Hausmann, 11 p. 100. — P. Roudet, 17 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 22 p. 100. — M<sup>me</sup> ve Gibault, Société Aubrives et Villerupt, 22 p. 100. Adjud., MM. Courtaud, Garnier, Gil et Cie, à Lyon, 24 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Maïche. Prolongement de conduite de distribution d'eau potable et établissement de deux bornes-fontaines. Montant, 2.257 fr. 30. Adjud., M. Henri Hausmann, à Besançon, 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Maïche. Réparations à l'école des garçons. Montant, 871 fr. 44. Non adjugé.

**Gard.** — 14 juin. — *Mairie d'Aigues-Vives.* — Chemins vicinaux ordinaires 1 et 9, d'Aigues-Vives à Calvisson. Construction. Montant, 17.800 fr. Soumissionnaires : MM. Peras, 25 p. 100. — Richard, 20,60 p. 100. — Laffuie, 20 p. 100. — Michel, 20 p. 100. — Nouguier, 20 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

**Hautes-Alpes.** — 15 juin. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur série de prix, dans la place de Briançon, pour la construction d'un réseau de fil de fer à l'ouvrage C du Gondran. Terrassements, transports, maçonnerie de béton. Montant, 81.000 fr. Soumissionnaires : M. E. Moudet, 6 p. 100 d'augmentation. — M. Bayrou, prix du devis. — Adjud., M. Jean-Baptiste Pons, à Briançon, 1,80 p. 100 de rabais.

**Hautes-Alpes.** — 16 juin. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur série de prix, dans la place de Briançon, pour la construction d'un casernement pour les ouvriers d'artillerie, à Sainte-Catherine-sous-Briançon. Montant, 185.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Perret, 16 p. 100. — F. Civaléro, J. Talon, 12 p. 100. — P. Rossetto, 11 p. 100. — Bessiron et Mouret, 10 p. 100. — E. Germain, 5 p. 100. — F. Joubert, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. G. Julien, 2 p. 100. — D. Carretier, 6 p. 100. — H. Brahic, 9 p. 100. — Adjud., M. Antoine Busi, à Briançon, 11,80 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 11 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Reignier. Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 79.579 fr. 54. Soumissionnaires: MM. Guglielmetti, 5 p. 100. — Droguet, 3 p. 100. — Canepa, 3 p. 100. — Gibello, 3 p. 100. — Adjud., M. Batier, à Reignier, 6 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, etc. Montant, 48.098 fr. 80. Soumissionnaires: MM. Petit et Chagnon, 1 p. 100. — Adjud., M. Dupanloup, à Annemasse, 4 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, ferronnerie. Montant, 3.976 fr. 35. Soumissionnaires: MM. Dentand, Rappoz, Janin, prix du devis. Adjud., M. Sola, à Annecy, 5 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, vitrerie. Montant, 6.320 fr. 58. Soumissionnaires: MM. Veggia, 3 p. 100. — Viglino, 4 p. 100. — Adjud., M. Rulland, à Annecy, 5 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 14 mai. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Construction de l'établissement national de bienfaisance Dutresne-Sommeiller, à Bonatrait. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, égout, canalisation, maçonnerie, béton armé, peinture, amonée d'eau, routes. Montant, 920.702 fr. 89. Soumissionnaires: MM. Bessiron et Mouret, 15 p. 100. — Grosse, 5 p. 100. — Alberti, 2 p. 100. — Faletti, 1 p. 100. — Batier, 1 p. 100 d'augmentation. — M. Balzer, 1 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais, fixé à 3, non atteint. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture, menuiserie, quincaillerie. Montant, 386.123 fr. 13. Soumissionnaires: M. Jacquet, 1 p. 100. — Barut, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Dupanloup, à Annemasse, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Gros fers, serrurerie, ferronnerie et clôtures. Montant, 118.461 fr. 18. Soumissionnaires: M. Grosse, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Parat, 4 p. 100. — Sola, 12 p. 100. — Badarelli frères, 12 p. 100. — Dantant, 15 p. 100. — Adjud., M. Janin, à Annemasse, 18 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plomb, zinc, canalisation d'eau. Montant, 111.369 fr. 09. Soumissionnaires: MM. Maissonny, 8 p. 100. — Demejon frères, 3 p. 100 d'augmentation. — M. Carle, prix du devis. — MM. Aulas et Vidal, 1 p. 100. — Gauthier, 2 p. 100. — Mouren, 2 p. 100. — Adjud., M. Rulland, à Annecy, 3 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 7 juin. — *Mairie d'Oulles-en-Oisans.* — Appropriation d'une école mixte. Montant, 18.600 fr. Soumissionnaire: M. M. Giraud, 2 p. 100. — Adjud., M. Alfred Brun, à Villard-Notre-Dame, par Bourg-d'Oisans, 5 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 14 juin. — *Mairie de la Garde.* — Chemin de l'Armentier-le-Haut au Rosai. Construction. Montant, 11.200 fr. Soumissionnaires: MM. Dussert, 1 p. 100. — Brun, 1 p. 100. — Adjud., M. Gros-Bonnivard, à la Garde, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 17 juin. — *Mairie de Grenoble.* — Compression des matériaux d'empiècement des chaussées. Montant annuel, 6.000 fr. Non adjugé, le rabais minimum n'ayant pas été atteint.

**Loire.** — 7 juin. — *Mairie de Sail-sous-Couzan.* — Construction d'une école de garçons. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 5.209 fr. 19. Adjud., M. Moreau, à Sail-sous-Couzan, 6 p. 100 de rabais.

**Puy-de-Dôme.** — 6 juin. — *Préfecture.* — Installation d'une mairie et construction de deux lavoirs à Chanouat. Montant, 8.400 fr. Adjud., M. Champroux, à Corent, prix du devis.

**Puy-de-Dôme.** — 14 juin. — *Mairie de Montpensier.* — Construction d'une école. Montant, 18.200 fr. Soumissionnaires: MM. Grenier, 4 p. 100. — Barcobert, 5 p. 100. — Adjud., M. Courtinat, à Chaptuzat, 5 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 10 juillet. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Santilly. Construction d'une école mixte avec mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 12.511 fr. 47. Soumissionnaires: M. Barbin, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Gaudillot, prix du devis. — M. Maître, 1 p. 100. — Adjud., M. Barnaud, à Santilly, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 7.347 fr. 20. Soumissionnaires: MM. Ravier, 7 p. 100. — Barnaud, 7 p. 100. — Adjud., M. Longin, à Saint-Gengoux-le-National, 12 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 6 juin. — *Préfecture.* — Constructions diverses. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'un bâtiment destiné à l'installation d'une école mixte et d'un bureau de poste à Saint-Alban (hameau des Leysses). Montant, 26.000 fr. Soumissionnaires: MM. L. Cattella, 12 p. 100. — L. Barlet, 8 p. 100 d'augmentation. — M. C. Droguet, prix du devis. — Adjud., M. Joseph Rovasio, à Aix-les-Bains, 6 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un cimetière à Billième. Montant, 4.773 fr. Adjud., M. Jean Dupraz, à Saint-Jean-de-Chevelu, 1 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mardi 4 août, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Nivellement et construction d'un mur de soutènement avec rampe et escaliers, dans la rue Rousseau. Dépense prévue, y compris somme à valoir, 3.200 fr. Cautionnement 150 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie, de 9 heures à 5 heures du soir, et pour avoir tous renseignements utiles, MM. les entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, 5, rue de la Sous-Préfecture, directeur des travaux.

**Ain.** — Lundi 3 août, 15 h. — *Mairie de Balan.* — Service du génie. Chefserie de Lyon. Construction de magasins, de hangars et d'un abri de marqueurs dans le champ de tir de la Valbonne. Lot unique. Montant, 34.180 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. Cautionnement définitif, 1.700 fr. — Les travaux devront être terminés le 31 janvier 1915. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Chef de bataillon, chef du génie à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 22 juillet 1914, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du Dépar-

tement de la Guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du Génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et au bureau du Génie du camp de la Valbonne, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures et de 14 à 17 heures. — En cas d'insuccès de l'adjudication annoncée ci-dessus, le Chef du génie recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré pendant un délai de huit jours expirant le 11 août 1914.

**Ain.** — Mercredi 5 août, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales pour la période de 1915 à 1919 inclus. N° 5, de Paris à Genève. 1<sup>er</sup> lot. Entre la limite du Jura et la borne kilométrique n° 16, 16 km. Montant, 1.579 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Entre la borne kilométrique n° 16 et la frontière suisse, point km. 31 k. 833, 15 km. 833. Montant, 4.936 fr. Cautionnement, 800 fr. — N° 75, 79 et 83. 3<sup>e</sup> lot. Entretien des traverses de Bourg, 9 km. 370. Montant, 3.200 fr. Cautionnement, 530 fr. — N° 75, de Chalon-sur-Saône à Sisteron. 4<sup>e</sup> lot. Entre la limite du département et la borne km. n° 16, 16 km. Montant, 5.150 fr. Cautionnement, 850 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Entre la borne km. n° 16 et le point km. 32 km. 500, 16 km. 500. Montant, 3.050 fr. Cautionnement, 500 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Entre le point km. 35 k. 500 et la borne km. n° 53, 17 km. 500. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 780 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Entre la borne km. n° 53 et le point km. 77 k. 784, 24 km. 784. Montant, 5.449 fr. 75. Cautionnement, 760 fr. — N° 79, de Nevers à Genève. 8<sup>e</sup> lot. Entre le pont de Mâcon et la borne km. n° 18, 17 km. 886. Montant, 4.550 fr. Cautionnement, 760 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Entre la borne km. n° 18 et le Guidon, point km. 29 km. 480, 11 k. 480. Montant, 3.100 fr. Cautionnement, 515 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Entre le point km. 32 k. 800 et le pont suspendu de Serrières-sur-Ain (point 52 k. 320), 19 km. 520. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 430 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Entre le point km. 52 k. 320 et la route nationale n° 84 (point 63 k. 560), 16 km. 240. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 550 fr. — N° 03 de Lyon à Strasbourg. 12<sup>e</sup> lot. Entre l'origine et la borne km. n° 26, 26 km. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Entre les bornes km. n° 26 et 53, 27 km. Montant, 5.500 fr. Cautionnement, 900 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Entre la borne km. n° 56 et la limite du département du Jura (point 78 km. 736), 22 km. 736. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 750 fr. — N° 84 de Lyon à Genève. 15<sup>e</sup> lot. Entre l'origine et la borne km. n° 14, 14 km. Montant, 5.500 fr. Cautionnement, 900 fr. — 16<sup>e</sup> lot. Entre les bornes km. n° 14 et 32, 18 km. Montant, 2.400 fr. Cautionnement, 400 fr. — 17<sup>e</sup> lot. Entre les bornes km. n° 32 et 50, 18 km. Montant, 2.400 fr. Cautionnement, 400 fr. — 18<sup>e</sup> lot. Entre les bornes km. n° 50 et 71, 21 km. Montant, 2.861 fr. 25. Cautionnement, 500 fr. — 19<sup>e</sup> lot. Entre les bornes km. n° 71 et 87, 16 km. Montant, 6.000 fr. Caut., 1.000 fr. — 20<sup>e</sup> lot. Entre la borne km. n° 87 et le pont sur la Valserine (point kil. 110 km. 500), 23 km. 500. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 21<sup>e</sup> lot. Entre le point km. 110 k. 500 et la borne 123. Route nationale n° 206, entre les points kil. 0 k. et 3 k. 585, 16 km. 685. Montant, 2.035 fr. Cautionnement, 350 fr. — 22<sup>e</sup> lot. Entre la borne km. n° 123 et la frontière suisse (point km. 140 km. 303), 17 km. 303. Mont., 2.597 fr. 75. Cautionnement, 400 fr. — N° 92 de Valence à Genève. 23<sup>e</sup> lot. Entre le pont de Cordon et la borne km. n° 23, 22 km. 834. Montant, 4.590 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. — 24<sup>e</sup> lot. Entre la borne km. n° 23 et Seyssel (point km. 50 k. 896), 27 km. 812. Montant, 3.436 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1° dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures; 2° dans les services des ponts et chaussées, rue Volta're, 29, à Bourg, de 8 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

**Ain.** — Mercredi 12 août, 15 h. — *Mairie de Balan.* — Travaux à exécuter à forfait pour la construction de baraquements au camp de la Valbonne. Dépôt de garantie, 6.500 fr. Cautionnement définitif, 1/20<sup>e</sup> du prix forfaitaire souscrit et arrondi au plus près par somme de 100 fr. Les travaux devront être terminés au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1915. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Chef de bataillon, chef du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 1<sup>er</sup> août 1914, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du Département de la Guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du service du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et au bureau du génie du camp de la Valbonne, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures.

**Allier.** — Dimanche 26 juillet, 3 h. — *Mairie de Vernusse.* — Appropriation aux écoles et construction d'une mairie. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Voisin, architecte voyer, à Montmarault. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Jeudi 30 juillet, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Fourniture d'enrochements pour la protection des galeries filtrantes. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Mercredi 29 juillet, 2 h. 1/2. — *Marseille.* — Palais de la Bourse. Chambre de commerce de Marseille. Port de Marseille. Construction d'un hangar public sur le quai de Rive, au nord de la traverse de la Pinède. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 91.444 fr. 50. Cautionnement, 1.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, charpente et menuiserie. Montant, 223.461 fr. Cautionnement, 5.000 fr. Travaux divers et somme à valoir, 67.094 fr. 50. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Batard-Razelière, ingénieur en chef, hôtel des Services publics, quai de la Joliette, à Marseille. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé le 27 juillet à 4 heures du soir. — Renseignements au Secrétariat de la Chambre de commerce, palais de la Bourse, à Marseille; et dans les bureaux de M. Batard-Razelière, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 1, quai de la Joliette, à Marseille.

**Doubs.** — Lundi 27 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Travaux de grosses réparations à la caserne de gendarmerie de Tarragnoz-Besançon. Travaux à l'entreprise, 2.994 fr. 25. Somme à valoir, 299 fr. 43. Total général, 3.293 fr. 78. Cautionnement provisoire, 50 fr., définitif, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un calorifère à cloche à air chaud à la Cour d'assises de Besançon. Montant, 1.47 fr. 20. Cautionnement provisoire, 40 fr., définitif, 80 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Construction d'un calorifère à eau chaude pour le chauffage de la salle d'audience du Tribunal de Montbéliard. Montant, 2.000 fr. Cautionnement provisoire, 40 fr., définitif, 80 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de M. l'architecte départemental, à la préfecture du Doubs (2<sup>e</sup> cour), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Doubs.** — Jeudi 30 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — Reconstruction du dépôt d'étalons de Besançon. Montant, 131.220 fr. 53. A valoir, 13.122 fr. 05. Total, 144.342 fr. 58. Cautionnement, 4.500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'architecte du Gouvernement à Besançon. — Renseignements à la préfecture

**Gard.** — Jeudi 30 juillet. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Construction d'une nouvelle écluse. Ouvrages métalliques et accessoires. Montant, 130.395 fr. 34. A valoir, 25.604 fr. 66. Total, 156.000 fr. Cautionnement provisoire, 2.600 fr., définitif, 5.200 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Faure, ingénieur en chef, 26 bis, rue Séguier, à Nîmes. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de M. Ferrier, ingénieur à Nîmes, 26 bis, rue Séguier, et au Ministère des travaux publics.

**Hautes-Alpes.** — Samedi 25 juillet, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Laragne. Travaux d'assainissement. Montant, 95.876 fr. 34. A valoir, 14.123 fr. 66. Total, 110.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Hautes-Alpes.** — Samedi 25 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — Saint-Dié-d'Évoluy. Construction d'écoles mixtes aux Hauts-Gicons et au Grand-Villard. Montant, 34.600 fr. A valoir, 3.400 fr. Total, 38.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Auteur du projet, M. Martin, agent voyer cantonal à Saint-Etienne-en-Dévoluy. — Renseignements à la préfecture.

**Hautes-Alpes.** — Samedi 1<sup>er</sup> août, 10 h. — *Sous-préfecture d'Embrun.* — Ceillac. Travaux de défense contre le Cristillan. Montant, 21.000 fr. Cautionnement, 660 fr. — Renseignements à la sous-préfecture et chez l'auteur du projet.

**Haute-Saône.** — Jeudi 30 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Fouchécourt. Réfection du captage d'une source. Montant, 880 fr. Cautionnement, 40 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Molay, la Rochelle et Cintrey. Réparations au presbytère. Montant, 1.143 fr. 50. Cautionnement, 55 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Noidans-lès-Vesoul. Agrandissement du cimetière. Montant, 4.575 fr. 20. Cautionnement, 225 fr. — 4<sup>e</sup> lot. La Rochelle. Réparation à la chapelle, etc. Montant, 1.160 fr. 30. Cautionnement, 55 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Rosey. Réparations à la maison commune, etc. Montant, 1.101 fr. 45. Cautionnement, 55 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Vellefré. Couverture de deux fontaines. Montant, 2.492 fr. 10. Cautionnement, 120 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Baignes. Réparations à la maison commune. Montant, 1.318 fr. 60. Cautionnement, 65 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Humbert, architecte à Vesoul. — Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division).

**Haute-Savoie.** — Jeudi 23 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Marin. Construction d'un cimetière. Montant, 10.045 fr. 13. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mercredi 29 juillet, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Hôpital-hospice de Thonon-les-Bains. Installation d'une salle d'opérations et de deux salles de bains. Montant, 12.607 fr. 70. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. Moynat et Monico, architectes à Thonon-les-Bains. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Samedi 1<sup>er</sup> août, 2 h. — *Mairie de Chamonix.* — Construction d'une digue sur la rive droite de l'Arve, au lieu-dit les Raffords. Montant, 28.500 fr. Cautionnement, 850 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur en chef, à Annecy. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur, à Bonneville.

**Haute-Savoie.** — Dimanche 2 août, 2 h. — *Mairie de Messery.* — Réparations à la toiture et au clocher de Messery. Montant, 2.441 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Jeudi 23 juillet, 11 h. — *Mairie de Goncelin.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Goncelin à Ruche. Construction sur 1.612 m. 84. Montant, 39.242 fr. 56. A valoir, 2.957 fr. 44. Total, 43.200 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer cantonal à Goncelin.

**Isère.** — Dimanche 26 juillet, 9 h. — *Mairie de Saint-Laurent-du-Pont.* — Chemin vicinal ordinaire n° 7, du Château. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 12 et l'origine du chemin vicinal ordinaire n° 6, sur 807 m. 84. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 465 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal de Saint-Laurent-du-Pont.

**Jura.** — Jeudi 23 juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Tramway de Clairvaux à Foncine-le-Haut. Travaux de consolidation de la voie au point 19 k. 1. Montant, 41.497 fr. 44. A valoir, 8.502 fr. 56. Total, 50.000 fr. Cautionnement provisoire, 700 fr., définitif, 1.400 fr. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Jura.** — Jeudi 23 juillet, 2 h. — *Sous-préfecture de Dole.* — Orchamps et Our. Reconstruction du ponceau sur le ruisseau de la Bretenière. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Samedi 25 juillet, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 69, de Saint-Claude-Morez. Construction de murs de soutènement entre 1 k. 831 et 2 k. 005,

au lieu-dit « Sur la Serre ». Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 110, de Besançon à Saint-Claude. Construction d'une chaussée pavée dans la montée du Marché, à Saint-Claude, sur 27 m. Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 75 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Jeudi 6 août, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1<sup>o</sup> Chemins vicinaux. 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 37. Commune de Lavans-lès-Dôle. Projet de construction de caniveaux pavés et de fossés maçonnés dans la traverse du village, 3.998 fr. 31. A valoir, 501 fr. 69. Total, 4.500 fr. Cautionnement, 135 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 37. Commune de Peintre. Projet de construction de caniveaux pavés dans le village sur une longueur de 322 m., 5.275 fr. 91. A valoir, 224 fr. 09. Total, 5.500 fr. Cautionnement, 180 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 107. Commune de Supt. Projet de restauration à la chaussée dans la rampe de Montrignon entre les points 19 k. 730 et 20 k. 020, 4.321 fr. A valoir, 179 fr. Total, 4.500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Commune de Chazelles. Projet de construction de la partie comprise entre le village de Chazelles et la route nationale n° 83 sur 977 m. de longueur, 11.297 fr. 80. A valoir, 602 fr. 20. Total, 11.900 fr. Cautionnement, 390 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 7. Commune de Perrigny. Projet de construction entre le village de Perrigny et les lieux-dits « En Beau Chemin » et la « Basse » sur 1014 m. de longueur, 8.589 fr. 18. A valoir, 510 fr. 82. Total, 9.100 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> Bâtiments départementaux. — 6<sup>e</sup> lot. Grosses réparations à la caserne de gendarmerie de Lons-le-Saunier, 5.238 fr. 64. A valoir, 547 fr. 04. Total, 5.785 fr. 68. Cautionn., 200 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Exhaussement du bâtiment de la caserne de gendarmerie de Morez et améliorations diverses, 15.826 fr. 25. A valoir, 1.217 fr. 56. Total, 17.043 fr. 81. Cautionnement, 530. — Nota. Les lots 1, 2, 3, 6, 7, seront adjugés par le préfet ou son délégué assisté de deux membres du Conseil général, du trésorier payeur général et de l'agent voyer en chef. Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots seront adjugés par les maires des communes intéressées assistés de deux membres du Conseil municipal, du receveur municipal et de l'agent voyer d'arrondissement. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), bureaux des travaux publics, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, et dans les bureaux des agents voyers cantonaux, auteurs des projets.

**Loire.** — Jeudi 23 juillet, 3 h. — *Rive-de-Gier* (salle de la Justice de paix). — Construction d'une salle de gymnastique. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie et peinture. Montant, 22.400 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et grosse serrurerie. Montant, 6.300 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois, menuiserie et quincaillerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 1.600 fr. Cautionnement, 75 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 26 juillet, 10 h. — *Mairie de Saint-Nizier-sous-Charlieu.* — Construction d'un immeuble à l'usage de cabine téléphonique, poids public, salle de réunions, etc. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 8.475 fr. 85. Cautionnement, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture, etc. Montant, 2.078 fr. 80. Cautionnement, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5.002 fr. 91. Cautionnement, 200 fr. — Visa, avant le 20 juillet, par M. Duru, architecte, 15, rue de Paris, à Roanne. Dépôt des soumissions le 25 juillet, avant 4 heures. — Renseignements chez l'architecte.

**Loire.** — Dimanche 26 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Mably.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse et maçonnerie, etc. Montant, 12.201 fr. 17. Cautionnement, 700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie, etc. Montant, 5.156 fr. 88. Cautionnement, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 3.660 fr. 72. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, etc. Montant, 2.374 fr. 68. Cautionnement, 175 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Nelzer, architecte à Roanne, 14, cours de la République.

**Puy-de-Dôme.** — Vendredi 30 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Ambert et Saint-Martin-des-Olmes. Chemin de grande communication 18. Rectification sur 819 m. Montant, 30.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Chemin d'intérêt commun. 2<sup>e</sup> lot. Rochefort-Montagne. Chemin 27. Construction sur 1.397 m. Montant, 18.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Aubusson. Chemin 41. Construction sur 264 m. Mont., 11.433 fr. Caut., 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Montmorin. Chemin 118. Construct. sur 721 m. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 260 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Chapdes-Beaufort. Chemin 121. Construction sur 242 m. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Chapdes-Beaufort. Chemin 121. Construction sur 288 m. Montant, 8.850 fr. Cautionnement, 250 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication 15. Reconstruction d'un pont. Montant, 13.500 fr. Cautionnement, 450 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Renseignements à la préfecture (3<sup>e</sup> division).

**Puy-de-Dôme.** — Samedi 1<sup>er</sup> août, 11 h. — *Sous-préfecture d'Issoire.* — Ardes-sur-Couze. Alimentation en eau potable. Montant, 105.900 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 1<sup>er</sup> août, 2 h. — *Mairie de Bourbon-Lancy.* — Construction et réparations au domaine de Givallois, appartenant à l'hospice de Bourbon-Lancy. Montant, 21.500 fr. — Visa par M. Durand, architecte à Bourbon-Lancy, auteur du projet. — Renseignements dans les bureaux de M. l'auteur du projet.

**Savoie.** — Samedi 25 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Chemins d'intérêt commun. — 1<sup>er</sup> lot. Aime, la Côte-d'Aime et Valezan. Chemin n° 80 d'Aime à Bourg-Saint-Maurice. Reconstruction du pont de la Ruaz sur l'Ormente. Montant, 10.496 fr. 55. A valoir, 1.503 fr. 45. Total, 12.000 fr. Cautionnement, 350 fr. Frais, 150 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. 2<sup>e</sup> lot. Chamoux. Chemin n° 4, de Ponturin. Construction d'un pont en ciment armé de 12 mètres

d'ouverture sur le Gelon, avec raccordement aux abords sur 156 m. 20. Montant, 6.846 fr. 87. A valoir, 1.153 fr. 43. Total, 8.000 fr. Cautionnement, 230 fr. Frais, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Grésy-sur-Aix. Chemin n° 3 de Grésy aux Maguets. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 49 et les confins de Trévignin, partie comprise entre les profils 1 et 88, sur 1.894 m. Montant, 13.145 fr. 29. A valoir, 3.054 fr. 74. Total, 16.200 fr. Cautionnement, 430 fr. Frais, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Novalaise. Chemin n° 3 de Monthieux à la Crusille. Construction entre le village de Monthieux et la Crusille, sur 811 m. 12. Montant, 5.597 fr. 39. A valoir, 1.602 fr. 61. Total, 11.200 fr. Cautionnement, 320 fr. Frais, 150 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Var.** — Samedi 8 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Toulon.* — Construction d'un palais de justice et d'une prison cellulaire départementale à Toulon sur la partie est de l'îlot A des terrains domaniaux, place Saint-Roch, avenue Lazare-Carnot et boulevard de Strasbourg. Ces travaux sont évalués comme il suit : 1<sup>o</sup> pour le palais de justice, 550.124 fr. 62. Cautionnement, 16.500 fr. 2<sup>o</sup> pour la prison, 608.358 fr. 02. Cautionnement, 18.000 fr. L'adjudication sera faite en un seul lot. Si cette adjudication en un seul lot n'aboutit pas, une nouvelle adjudication en deux lots aura lieu séance tenante. Le premier lot comprendra alors le palais de justice, le second lot comprendra la prison. — Renseignements à la préfecture du Var et dans les bureaux de M. H. Monestel, architecte, rue Adolphe Guiol, à Toulon, pour le palais de justice et chez M. P. Page, architecte départemental, cours Lafayette, 115, pour la prison.

**Vaucluse.** — Samedi 25 juillet. — *Préfecture.* — Route nationale n° 100, de Montpellier à Coni. Dérasement des massifs d'enrochement et des pieux des paliers de l'ancien pont en charpente sur le Rhône, à Villeneuve-lès-Avignon. Cautionnement, 1.000 fr. — Les demandes accompagnées des pièces nécessaires devront être adressées à l'ingénieur en chef à Avignon, avant le samedi 25 juillet, 5 heures du soir. — Renseignements à la préfecture.

**Vaucluse.** — Samedi 8 août, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Route départementale n° 16 d'Avignon à Mazan. Elargissement entre les points kilométriques 20 k. 2 et 21 k. sur le territoire de la commune de Pernes. Travaux à l'entreprise : terrassements et chaussée d'empierrement, 4.371 fr. 59. Somme à valoir, 928 fr. 41. Total, 5.300 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Route départementale n° 19 de Lauris à Grambois. Consolidation du fossé et construction d'un parapet entre les points kilométriques 1 k. 693 et 2 k. 170 sur le territoire de la commune de Lourmarin. Travaux à l'entreprise : ouvrages d'art, 5.417 fr. 38. Somme à valoir, 582 fr. 62. Total, 6.000 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 200 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (1<sup>re</sup> division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> dans les bureaux des ponts et chaussées : à Carpentras pour le 1<sup>er</sup> lot et à Apt pour le 2<sup>e</sup> lot, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**ON DEMANDE** employé au courant du travail de Bureau, relevé des carnets, calculs, chez M. E. JANAND, géomètre-expert, 24, quai de la Guillotière, Lyon.

**SPECTACLES**

**SALON EXCEPTIONNEL D'ÉTÉ** Palais municipal, quai de Bondy. Ouvert tous les jours, jusqu'à fin juillet. Entrée : 60 centimes.

**OLYMPIA MUSIC-HALL** Tous les soirs, dans le charmant cadre de verdure et de fraîcheur, spectacle-concert varié. — Lundi 20, relâche pour la répétition générale de la *Grande Revue*, féerique, satirique, locale, à grand spectacle; 27 tableaux, 4 apothéoses, costumes et décors neufs.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

**ROYAL-CINÉMA** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

**CINÉMA-TERREAUX** (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

*L'Imprimeur-Gérant: A. RAY.*

Lyon — Imprimerie A. RAY, 4, rue Gentil. — 68351

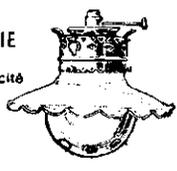
## VISSEAUX - LYON



**FABRIQUE**  
de Manchons



**CRISTALLERIE**  
Gaz et Electricité



**BEC INTENSIF**  
Breveté S. G. D. G.

**LAMPE VISSEAUX**  
Filament étiré - Fabrication française

**BEC RENVERSÉ**  
Breveté S. G. D. G.

EN VENTE: C<sup>ms</sup> de Gaz, Appareilleurs et Electriciens

Pour votre  
Publicité

adressez-vous à

L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à PAGA et C<sup>o</sup> 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succès, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

# “ ADDRESS ”

## CHAVAROT & C<sup>IE</sup>

Société en commandite par actions au capital de 60.000 francs

SIÈGE SOCIAL :

### AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Téléphone : 17-59

† † †

Téléphone : 17-59

#### AGENCES A

PARIS Place de la République 21,  
Téléph. 31-25

SAINT-ÉTIENNE rue Gérentet 2,  
Téléph. 4-15

GRENOBLE rue Docteur-Mazet, 28  
Téléph. 4-75

MACON rue Sigorgne, n° 20  
Téléph. 0-94

CLERMONT-FERRAND place Jaude, 29  
Téléph. 3-82

DIJON rue de la Liberté, n° 68  
Téléphone 3-03

VALENCE boul. Maurice-Clerc, 13  
Téléph. 0-36

BOURG rue Bourgmayeur, n° 4  
Téléph. 2-31

CHALON-S/SAONE Grande-Rue, 39  
Téléph. 1-07

CHAMBERY rue Favre, n° 3  
Téléph. 0-92

ROANNE Place de l'Hôtel-de-Ville  
Téléph. 2-39

ANNECY rue Filaterie, n° 9  
Téléph. 2-12

ROMANS Place Jacquemard, n° 16  
Téléph. 0-34

BESANCON Grande-Rue, n° 6  
Téléph. 5-38.

MOULINS cours du Théâtre, n° 12  
Téléph. 0-92

MONTLUÇON boulev. Courtais, 96  
Téléph. 0-97

etc., etc.

par ses Agences

par ses Journaux

par ses Correspondants

fait vendre

**FONDS DE COMMERCE  
PROPRIÉTÉS  
CHATEAUX ET VILLAS  
OBJETS D'OCCASION, ETC.**

Indique . . .

**SITUATIONS A PRENDRE  
OCCASIONS A SAISIR  
PLACEMENTS A EFFECTUER  
LOCAUX A LOUER, ETC.**

procure . . .

**ASSOCIÉS  
COMMANDITAIRES  
EMPLOYÉS INTÉRESSÉS, ETC.**

constitue . . .

**SOCIÉTÉS  
SYNDICATS FINANCIERS, ETC.**

lance . . . . .

**TOUTES MARQUES  
TOUTES SPÉCIALITÉS**

**Centralise l'Offre et la Demande**

ORGANISATION UNIQUE EN FRANCE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS au Siège social de la Société

**AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, LYON**

ET DANS TOUTES SES AGENCES

## L'Agence Fournier

est chargée par ses clients  
de rechercher :

Un commerce de gros ou demi-gros rapportant de 20.000 à 25.000 francs par an, pour personne, 28 ans, disposant de 100.000 fr. et garanties.

Un portefeuille d'assurances ou part pour une personne disposant de 50.000 francs.

Un commerce de quincaillerie, serrurerie, électricité ou garage, pour personne de la partie disposant de 60.000 francs.

Une industrie prospère pour commerçant rompu aux affaires disposant de 50.000 à 70.000 francs.

Une situation de bureau pour jeune homme instruit disposant de 20.000 francs.

TOUTES CES DEMANDES étant sérieuses,  
les propositions seront étudiées de près

S'adresser à nos Bureaux :

**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON**

Les Célèbres  
REVÊTEMENTS  
**JOSZ**  
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail trialléable  
p. murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ie</sup> Transatlantiques, Banques, etc.  
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦♦

### Eug. ACHARD & C<sup>ie</sup>

LYON, 3, rue Fénelon, 3. - Téléphone 87-72

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 61 10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7 81

FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIAE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE